

## 6<sup>e</sup> dimanche du temps ordinaire

(Mt 5, 17-37)

Est-ce que Jésus était un révolutionnaire ? La réponse est "non" et "oui", ça dépend de la signification que nous donnons au terme. Si être révolutionnaire signifie tout mettre sens dessus dessous, ou de tout faire terre brûlée, alors Jésus n'est pas un vrai révolutionnaire. En fait, il se défend de cette accusation, en disant qu'il n'est pas venu pour « abolir » (la Loi ou le Prophètes), mais pour « accomplir ». C'est justement dans cette démarche d'accomplissement (de la Loi) qu'on peut considérer Jésus un révolutionnaire...

On peut définir ainsi l'objet de sa révolution : le passage de « l'amour de la Loi » à « la loi de l'Amour ». Autrement dit, il s'agit de savoir quelle justice Dieu le Père attend de ses enfants : « *Si votre justice ne surpasse pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume de Cieux* » (Mt 5, 20).

La justice des scribes et des pharisiens est celle de ceux qui se fixent et s'arrêtent à la lettre des commandements de Dieu. Cette observance à la lettre leur donne la conviction d'être des hommes justes. On aime la loi, parce que son observance nous donne l'assurance d'être justes vis-à-vis de Dieu et des autres.

Combien de fois ai-je entendu des hommes et des femmes commencer leur confession en disant : « Mon Père, qu'est-ce que je peux vous dire : je n'ai jamais tué personne, je n'ai pas trompé ma femme/mon mari, etc... ». Ils attendaient peut-être que je leur dise : « Mon fils/ma fille, félicitations ! Vous êtes vraiment des justes et des saints, chapeau ! ».

Jésus nous apprend à sortir de cet amour pour la loi plutôt formel et superficiel (du genre pharisien). Car d'abord cela nous donne l'illusion d'être plus saints que ce que nous le sommes réellement, et ensuite parce qu'il nous empêche d'entrer dans

le royaume de Dieu, c'est-à-dire de faire l'expérience de la profondeur de l'amour de Dieu...

Jésus commence sa catéchèse par le cinquième commandement de la Loi de Moïse : « *Tu ne commettras pas de meurtre* ». Si on reste à la simple formulation du commandement, lorsque nous faisons notre examen de conscience, cela nous ne pose pas de problèmes. Avez-vous tué quelqu'un cette semaine ?

Jésus, qui veut nous apprendre la loi de l'amour de Dieu, interprète le commandement d'une manière révolutionnaire : « *Eh bien ! moi, je vous dis : Tout homme qui se met en colère contre son frère devra passer en jugement* ».

Cela change tout. Nous commençons à être moins à l'aise avec le cinquième commandement qu'auparavant, quand il ne nous posait pas de problèmes. Sur la base de la nouvelle formulation de Jésus je vais reposer la question : « Est-ce que cette semaine vous vous êtes mis en colère contre quelqu'un, ou vous l'avez insulté ou traité de fou ?

Pourquoi Jésus semble-t-il mettre sur le même plan le meurtre, la colère et l'insulte ? Parce que le domaine du cinquième commandement va bien au de-là de l'interdiction d'éliminer physiquement le prochain. Il vise à protéger l'intégrité de la personne humaine. En effet, insulter, calomnier, dire du mal de quelqu'un, sont des actions intrinsèquement méchantes qui, d'une façon ou d'une autre, portent atteinte à son intégrité morale. Nous ne le tuons pas physiquement, mais par nos paroles nous « blessons » son âme, et quelquefois avec beaucoup de violence...

Je me rappelle la fois où une dame m'avait demandé de se confesser. Elle avait commencé en disant qu'elle n'avait pas de graves péchés à confesser. Bien, à la fin de sa confession, pour l'aider à approfondir son examen de conscience, je lui ai demandé si par hasard elle avait du mal à pardonner quelqu'un. Le climat de la confession a changé complètement. Elle m'a

parlé de son frère qui lui avait fait beaucoup de mal dans sa vie. Elle était tellement enragée contre lui, qu'elle avait du mal à en parler. J'ai aperçu toute la haine qu'elle avait dans son cœur. J'ai lui demandé si elle était disposée à lui pardonner. Elle m'a franchement répondu non : je ne peux pas. Je cherchais alors d'ouvrir une brèche dans son cœur, en disant si elle pouvait tout de même demander au Seigneur la grâce de lui pardonner un jour? Elle m'a dit : non. Je ne savais pas quoi faire. Est-ce que vous pouvez au moins prier pour sa conversion ? Elle m'a répondu : non je ne veux pas. Et moi, avec beaucoup de chagrin, je lui ai dit que je ne pouvais pas lui donner l'absolution...

C'est un exemple dramatique qui dit comment nous pouvons tuer quelqu'un en coupant définitivement la relation avec lui. Dire « C'est fini ! Pour moi celui-là n'existe plus », c'est considérer cette personne-là comme morte. En fait, nous l'avons bel e bien « éliminée » de notre vie... Cette dame-là avait « tué » son frère (j'espère non pas définitivement...). Même si face à la lettre du cinquième commandement elle paraît en plein règle...

Si nous nous arrêtons à la lettre et au côté superficiel des dix commandements, nous risquons de ne pas entrer dans la dynamique de l'amour de Dieu. Jésus a bien expliqué en quoi consiste la loi de l'amour de Dieu : « *Aimer le Seigneur notre Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme et de tout notre esprit* » ( cf. Mt 22, 37), et « *Nous aimer les uns les autres comme Jésus nous ai aimés* » (cf. Jn 15, 12).

Et donc le côté positif du cinquième commandement, illuminé par la loi de l'amour de Dieu est : « *Aimez vos ennemis, et priez pour ceux qui vous persécutent* » (Mt 5, 44). Pour être ainsi de vrais fils de Dieu. Car Dieu aime toujours ses créatures, malgré toutes leurs fautes et toutes leurs méchancetés. Et il ne veut la mort de personne.

Telle est la révolution de l'amour gratuit et infini de Dieu, qui n'a pas de limites et que finalement nulle loi ne peut contenir...

**Fr. Raffaele Ruffo**, ofmcap  
(12 février 2017 – Chapelle des Capucins)